

Image not found or type unknown



Remuneration agent commercial

Par **olivierpapuga**, le **29/04/2008** à **22:25**

Bonjour rnje suis agent co en immobilierndans mon mandat, a l article remuneration et au sein de ce meme article, il y a pour le delais de paiement des commissions trois versions differentesrn- 30 jours fin de moisrn- 15 jours fin de mois rn- et finalement dernier jour du trimestre rnrsuivant la presentation de factures soumises a tvarnrnrien sur mon mandant preche la solution la plus avantageuse pour lui, où il garde l argent le plus longtempsrnque dois je comprendre dans cet article ? est ce a l avantage du mandant ou du mandataire (agentco) ???rnd avance merci